



Tartegnin, le 9 mai 2022

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2022

Demande d'un crédit pour la rénovation de l'appartement de 4 pièces au 3^e étage de la Place du Collège 1

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les locataires de l'appartement de 4 pièces se trouvant au 3^e étage de la Place du Collège 1 ont résilié leur bail avec effet au 31 mars dernier.

Cela faisait plus de 30 ans que ces locataires vivaient dans cet appartement.

Suite à leur départ, quelques rénovations sont à prévoir rapidement afin de pouvoir relouer cet appartement dans les meilleures conditions et au bon prix. Malheureusement, la Municipalité ne pouvait pas prévoir ces travaux lors de l'établissement du budget 2022 de la commune.

Coûts

Travaux d'électricité	CHF	577.50 TTC
Hotte de ventilation de la cuisine	CHF	565.60 TTC
Menuiserie	CHF	2'154.00 TTC
Sols (moquette à enlever, parquets à poncer)	CHF	2'595.85 TTC
Salle de bains	CHF	2'704.40 TTC
Travaux sanitaires	CHF	5'905.10 TTC
Travaux de peinture	CHF	3'193.30 TTC
Imprévus (10%)	CHF	1'769.55 TTC

TOTAL DE LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT

CHF 19'465.30 TTC

ARRONDI A

CHF 20'000.00TTC

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de la Commune de Tartegnin

vu le préavis de la Municipalité n° 4/2022
ouï le rapport de la commission de gestion,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à réaliser la rénovation de l'appartement de 4pièces au 3^e étage de la Place du Collège 1 pour le montant maximum de CHF 20'000.00,
- D'autoriser la Municipalité à financer le montant par les liquidités courantes ou par un emprunt,
- D'amortir ces travaux l'année qui suit la fin de ces derniers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic La Secrétaire

Stéphane Jayet Céline Etoupe